



PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Bretagne

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Michel COLLIN

Tél : 02.99.28.21.33

E-mail : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Nos réf : toasca PC 1100073

Objet : Transport des lisiers et céréales

Rennes, le 24 mars 2011

Monsieur LEMEE
ZA Bel Air
22100 Aucaleuc

Attestation

Lors de la démonstration de la méthode de transport « double contenant » réalisée le 02 février 2011 par les transports LEMEE sur le site de la ZI de Grâces à Guingamp, mes services ont pu constater que :

- les céréales n'entraient plus du tout au contact des parois ou du plancher des véhicules de transport,
- les opérations de nettoyage et désinfection étaient visuellement satisfaisantes.

Cette méthode de transport est en conséquence conforme aux prescriptions du règlement UE 142/2011 qui précise notamment à l'annexe VIII que les transports de sous produits doivent être réalisés dans des conditions qui empêchent les contaminations croisées.

La chef du Service régional de l'alimentation

Karine Proux